

17 mars 2011

## Le CESE s'autosaisit de quatre nouveaux sujets

Le CESE s'autosaisit de quatre nouveaux sujets : Programme national de renouvellement urbain, Missions et organisation de l'État sur les territoires, Point d'étape sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les territoires, et les Défis de la filière automobile.

Le Conseil économique, social et environnemental va réaliser à la fois un travail d'évaluation (Grenelle, PNRU), d'anticipation et de propositions (filiale automobile, missions de l'État sur les territoires).

Ces avis seront transmis au Premier ministre, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée nationale, et publiés au Journal officiel.

Le CESE s'autosaisit de quatre nouveaux sujets : Programme national de renouvellement urbain, Missions et organisation de l'État sur les territoires, Point d'étape sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les territoires, et les Défis de la filière automobile.

Le Conseil économique, social et environnemental va réaliser à la fois un travail d'évaluation (Grenelle, PNRU), d'anticipation et de propositions (filiale automobile, missions de l'État sur les territoires).

Ces avis seront transmis au Premier ministre, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée nationale, et publiés au Journal officiel.

La [section de l'Aménagement durable des territoires](#) s'est vue confier par le Bureau du CESE trois nouveaux travaux.

1- La préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur [« Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain \(action ANRU\) »](#) qui pourraient être présentés en séance plénière à la fin du premier semestre 2011.

Huit ans après sa création et suite aux différentes évaluations de la situation des quartiers au regard du renouvellement urbain, de l'évolution de la situation sociale et de la qualité de vie, le CESE va établir une analyse globale et approfondie du PNRU, de l'action de l'ANRU, de leurs succès et de leurs difficultés. Le PNRU remplira-t-il à l'horizon 2013, son objectif de 490 quartiers rénovés ? Aura-t-il amélioré le cadre de vie de près de 4 millions d'habitants ? Se posera en outre dès 2012, la question de l'avenir de ce programme tant au niveau de ses priorités que de son financement. Le CESE formulera des propositions pour que cette nouvelle étape du renouvellement urbain soit comprise, appréhendée, partagée et soutenue par les forces vives du pays.

2- La préparation d'un rapport et d'un projet d'avis sur ["Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?"](#)

qui seraient soumis en séance plénière à la mi-octobre 2011.

Résultant pour partie de la mise en œuvre des lois de décentralisation et de la construction de l'Union Européenne, les missions et les champs de compétences des différents niveaux des collectivités territoriales et de l'État ont connu de grandes modifications dès le début des années

1980. Par ailleurs, l'État se réforme structurellement avec, depuis 2007, la Révision générale des politiques publiques (RGPP), qui vise notamment à réduire des dépenses publiques. L'ensemble de ces évolutions engendre une profonde transformation des relations, voire des tensions, entre l'État et les collectivités territoriales. Plusieurs avis du CESE dont celui présenté en 2009 par Claude Roulleau, « Rapport du Comité pour la réforme des collectivités locales », ont déjà appelé à redéfinir les responsabilités de l'État. Ce nouveau projet d'avis s'attachera à mettre en exergue les responsabilités, les missions et l'organisation de l'État en tant que garant de l'intérêt général, de la solidarité nationale et du développement durable et équilibré des territoires.

3- La préparation d'un projet d'avis sur [« Quelle mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans les territoires : un point d'étape »](#) qui serait présenté en séance plénière à la fin 2011.

Les conclusions du Grenelle de l'environnement d'octobre 2007 se sont traduites par 268 engagements. Elles ont donné lieu à deux lois, dont une de programmation sur laquelle le CESE a donné un avis (présenté en 2008 par Paul de Vignerie), ainsi qu'à des mesures contractuelles ou réglementaires. La mise en œuvre de plusieurs de ces engagements n'a de sens qu'au travers d'une déclinaison territoriale qui devrait se traduire par la réhabilitation de bâtiments ou le développement d'éco-quartiers, l'essor de transports collectifs urbains en site-propres, l'élaboration des schémas régionaux air-énergie-climat, l'appui au développement d'énergies renouvelables, la protection de sites naturels ou d'écosystèmes, la gestion des déchets... Le CESE dressera un premier point d'étape en analysant plus précisément l'état d'avancement sur deux ou trois régions, et en interrogeant les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux. L'avis comprendra des éléments de constat et des préconisations destinés au gouvernement, mais qui pourront aussi intéresser l'ensemble des acteurs concernés par la mise en œuvre du Grenelle dans les territoires.

La [section des Activités économiques](#) va préparer un rapport et un avis sur la question de [« La filière automobile : comment relever les défis d'une transition réussie ? »](#) qui pourraient faire l'objet d'une présentation en séance plénière au premier trimestre 2012.

Symbole fort de l'industrie, employant 10 % des actifs salariés en France, l'automobile structure encore très largement le développement de notre économie. La dimension mondiale du marché de l'automobile est caractéristique de l'activité du secteur qui entre dans une période de transition particulièrement importante sur les plans stratégique, technologique, environnemental et humain. Depuis les derniers travaux de notre Assemblée en 2006, les mutations structurelles de la filière et la recomposition de son paysage économique se sont notablement accélérées. Le Conseil économique, social et environnemental se propose, en la replaçant dans son contexte international, d'aborder à nouveau l'ensemble de la « filière » automobile en portant l'accent sur l'impact des nouvelles technologies, des nouvelles offres de service et sur la montée des préoccupations environnementales.

Le CESE formulera des propositions en vue de faciliter l'adaptation de la filière automobile aux enjeux économiques, sociaux et sociétaux de demain.

#### Contact presse

Christine Tendel  
Conseiller presse Cabinet - Directrice de la communication  
Tel : 01.44.43.61.53 | Mobile : 06.74.22.75.62

Conseil Economique Social et Environnemental  
9, place d'Iéna - 75775 Paris cedex 16  
[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)